

Date de dépôt : 8 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Eric Bertinat : Outlook 2010
pour 2013 ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

A ce jour, tous les fonctionnaires de l'Etat utilisent l'outil de gestion de courrier professionnel Microsoft Outlook 2003. Une mise à jour de ce produit sous licence Microsoft est donc nécessaire et c'est la raison pour laquelle le CTI a acheté l'an passé quelques 20 000 licences nécessaires à l'installation d'Outlook 2010 sur tous les postes de travail de l'Etat. On peut comprendre que l'installation d'une plateforme aussi complexe oblige le CTI à de nombreux tests, les applications métiers étant aussi diverses que nombreuses. D'autre part, une fois les contrôles nécessaires validés, il s'agit de mettre sur pied une formation de base pour aider les collaborateurs de l'Etat dans leurs premiers pas avec ce nouveau logiciel. Mais en ce début 2012, Outlook 2010 n'est toujours pas installé. Il serait même question que l'ensemble de la fonction publique ne soit pas équipée de ce nouveau gestionnaire d'informations personnelles et client de courrier électronique avant 2013.

Ma question est la suivante :

Quelles sont les raisons de cet important retard et le coût total (comprenant l'achat des logiciels) de l'installation d'Outlook 2010 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le programme n'a subi aucun retard et a été planifié sur une période de quatre ans, jusqu'en 2014, à raison de quelque 4000 à 5000 PC par an. Il implique non seulement la mise à jour de la nouvelle version Outlook, mais bien de l'ensemble de la suite Office, des systèmes d'exploitation, des navigateurs internet et des systèmes d'impression pour un total de 13'500 postes et plus de 4 000 imprimantes. Ce programme comprend aussi l'adaptation de plus de 1500 applications et logiciels métier.

L'acquisition de la majeure partie des 13'500 licences Office 2010 en 2011 a permis de bénéficier de tarifs avantageux ; le coût total de ces licences s'élevant à 3,5 millions de francs. Il n'est pas possible de déterminer le coût de la part propre à Outlook 2010 qui n'est qu'un des logiciels de la suite Office.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER